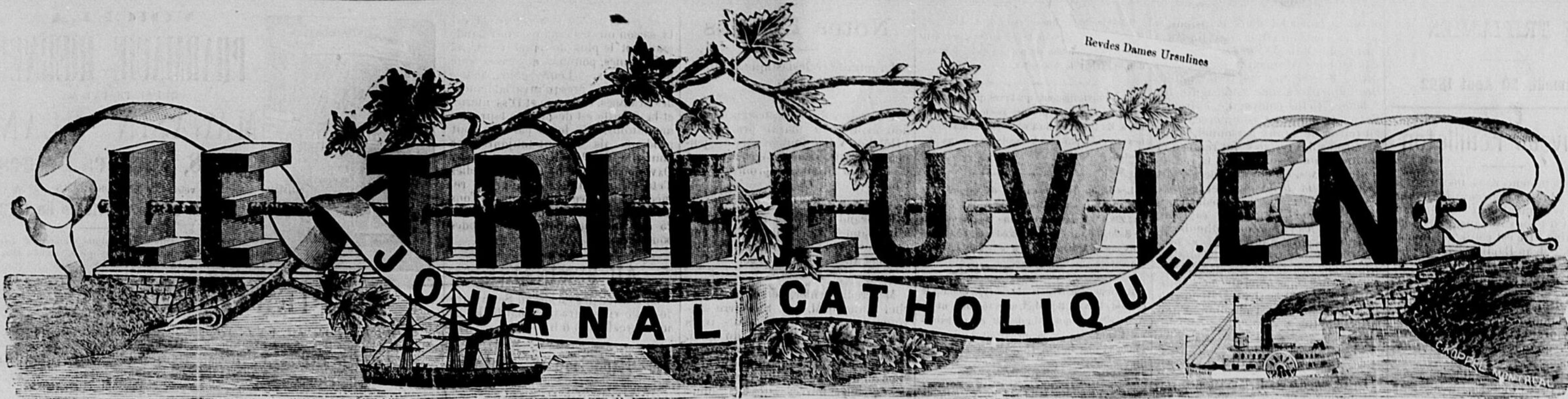




P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

REDIGE EN COLLABORATION

LE TRIFLUVIEN
Journal Bi-Hebdomadaire

ABONNEMENT:
Un An \$2.00
Six Mois \$1.00

EDITION HEBDOMADAIRE
Un An \$1.50
Six Mois \$0.75

Stricte payée d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, au moins avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES
Les annonces sont tolérées sur Nonpareil aux conditions suivantes:
Première insertion, par ligne 10 cts
Versions subséquentes, par ligne 5 cts
Entente spéciale pour annonces à long terme.

Toute communication concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à

P. V. AYOTTE,
Trois-Rivières, P. Q.

P. A. GOVIN & Cie
— MARCHAND DE —
Fer & Quincailleries
EN GROS ET EN DÉTAIL

A L'ENSEIGNE — DE LA —
SCIE RONDE
Coin des Rues
Platon & Craig
TROIS-RIVIERES

SPECIALITE:
Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etoupe, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc. Assortiment complet pour garniture de maison.

Le tout à des Prix réduits.
23-7-90-1a

Adresses d'Affaires

Denoncourt & Harnois
AVOCATS
No. 47, RUE ROYALE
TROIS-RIVIERES
N. L. DENONCOURT, C. R. JOS. HARNO

Arthur Olivier
AVOCAT
No. 4, RUE ALEXANDRE
TROIS-RIVIERES

L. P. Guillet
AVOCAT
No. 5, RUE ALEXANDRE
Porte voisine de la Banque Québec.
TROIS-RIVIERES

D. GIBOUD, Q. C. M. P.
A. E. DE LORWIER, L. L. B. REG. H. GODIN, L. L. B.

GIROUARD, DE LORIMIER & GODIN
AVOCATS
No. 30, RUE ST-JACQUES,
P. O. Boite 747, Montréal,
13-7-92-1a

A. LANTHIER
Chirurgien-Dentiste
Rue des Forges
(A côté du Marché)
En haut du Magasin de Thé
TROIS-RIVIERES

Extraction des dents sans douleur au moyen de l'ÉLECTRICITÉ, et de la célèbre préparation Brésilienne: BORSENA.
Plombage (or, argent, ciment).
Confection de dentiers artificiels d'une perfection garantie.
15-4-91-jno.

Dr L. P. NORMAND
21 & 23 Rue Alexandre

HEURES DE CONSULTATION:
8 à 9 hrs A. M.
1 à 3 hrs P. M.
7 à 8 hrs P. M.
Téléphone 18. Boite B. P. 302

JOS. A. FRIGON
AGENT D'ASSURANCES
Cote du Boulevard Turcotte
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE
GARANTIE

Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes
Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis trois jours jusqu'à trois ans.
Téléphone 114. B. de P. 425.
3-2-92-1a

LES AMERS INDIGENES!
Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

Les AMERS INDIGENES ont leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse: une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

Les AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomachiques, digestives et carminatives.

Les AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en boîtes de 25 cts, seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiarres.

Les AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en boîtes de 25 cts, seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiarres.

S. LACHANCE,
PROPRIÉTAIRE,
1538 et 1540 RUE ST-CATHERINE.
MONTREAL.
R. W. WILLIAMS,
Pharmacie des Trois-Rivières,
Coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

Scientific American Agency for PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, ETC.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 36 Broadway, New York. Orders taken out by us are brought before the public by a notice given free of charge in the Scientific American.

Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Sent daily. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.00 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 36 Broadway, New York.

Huile Dorée
Cet préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Guérison des pellicules sur la cuir chevelu.

Toute personne qui commence à perdre ses cheveux en arrête la chute. Il s'agit pour cela de suivre la direction qui est sur la bouteille.

Mme Vve E. Hamel,
LOWELL, E. U.
Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.
Dépôt à Québec chez Mlle CATHÉLIN, coin des Rues Desfossés et de la Chapelle, Saint-Roch.

GRAND
Guérison sans douleur au moyen de l'ÉLECTRICITÉ, et de la célèbre préparation Brésilienne: BORSENA.

Plombage (or, argent, ciment).
Confection de dentiers artificiels d'une perfection garantie.
15-4-91-jno.

BUREAU de POSTE
— DES —
TROIS-RIVIERES
27 Juin 1892.

MALLES	ARRIVÉE	DÉPART
PAR LE PACIFIQUE.		
Section Ouest.		
EXPRESS.		
Montréal et Ouest.	11:15 A. M.	11:25 A. M.
Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Berthier et Nord.	"	"
Kata-Unité Est et Ouest.	"	"
Ottawa.	"	"
Section Est.		
EXPRESS.		
Québec et Est.	12:15 P. M.	10:30 A. M.
Champlain.	"	"
Batiscan et Ste-Anne la Perle.	"	"
PAR LE GRAND TRONC.		
EXPRESS.		
Kata-Unité (Est).	9:30 A. M.	11:55 A. M.
St Grégoire.	9:30 A. M.	"
Arthabaska et Canton de l'Est.	"	"
Nicolet et Laflèche.	"	"
PAR TERRE.		
Récombourt.	8:00 A. M.	8:00 A. M.
Gentilly, St Pierre les Bequets, St Jean D. C. et la Riv. Sud.	"	"
St Maurice et St Narcisse.	10:30 A. M.	1:00 P. M.
St Etienne.	"	"
Shawenag, Forc. St Maurice.	"	"
Valmont 13 fois par semaine.	"	"
Valmont 13 fois par semaine.	"	"
PAR CHEMIN DE FER DE NUIT.		
Ottawa.	8:00 A. M.	8:00 P. M.
Montréal.	"	"
Québec.	"	"
Grandes Piles.		
Grandes Piles.	5:00 P. M.	10:30 A. M.
Lac la Tortue.	"	"
Grand'Mère.	"	"
St Flore.	"	"

Arrivée.
Malle supplémentaire de Québec, 5:15.
" " Montréal, 7:15.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 9:00 A. M., 3:00 P. M. et 7:15 P. M.
Les lettres enregistrées doivent être maffées 20 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 27 Juin 1892

Thomas Bournival
Importateur & Marchand d'Épiceries
— EN —
GROS ET EN DÉTAIL
NO. 46, RUE DES FORGES
TROIS-RIVIERES

On trouvera constamment au magasin de M. T. BOURNIVAL un assortiment des meilleurs produits de
Thé, Café,
Lard, Saïndoux,
Farine, Melasse,
Sucre,
Vins de Messe,
Liqueurs de toutes sortes
Etc. Etc.

Une visite est sollicitée
Trois-Rivières, 2 Nov. 1892-jno

Vous qui toussiez, vous qui souffrez de la Bronchite, de l'Enrouement, de l'Extinction de la Voix, etc,
LISEZ
CE QU'É DISENT LES MEDECINS
Et vous saurez quel remède vous devez employer pour votre guérison.

Je certifie par le présent témoignage que j'ai prescrit l'ELIXIR RESINEUX PECTORAL pour des maladies de la gorge et des poumons; que j'en suis parfaitement satisfait; que je recommande donc cordialement à Messieurs les médecins dans les maladies des organes respiratoires.

V. J. E. BROUILLET, M. D., C. M.
Kamouraska, Ka., 10 juin 1885.

Je puis recommander l'ELIXIR RESINEUX PECTORAL dont je connais la composition comme un excellent remède à employer contre le Catarrhe pulmonaire, la Bronchite ou le Rhume non accompagnés de fièvre.

L. J. V. CLARKE, M. D.
Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'ELIXIR RESINEUX PECTORAL, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAYARD, M. D.
Prof. de chimie à l'Université Laval.
Montréal, 27 mars 1889.

EN VENTE PARTOUT
Prix 25 cts et 50 cts la bouteille.
1-6-92-1a

REMILLARD & FRERE
PROPRIÉTAIRES
29, Rue St-Georges, 29
TROIS-RIVIERES.

MANUFACTURIERS
D'Engins, Machineries
Pour Moulins de tous genres
Arbrs de Couche, Poulies, Etc
Poëles, Chaudières, Chaudières
AUSSE
Roues Turbine
Vulcan & Leffels
SPECIALITES:
MOULINS à CARDE
ETC, ETC.

Une Visite est Sollicitée.
REMILLARD & FRERE.



Chemin de Fer des Basses Laurentides

HORAIRE
Le 27 et après le 27 Juin 1892, les Trains circuleront comme suit:
Lundi, Mercredi & Vendredi
Quitte Trois-Rivières, C. P. R., 11:10 A. M.
Arrive à St Tite Jonct. L. R. 12:55 P. M.
Quitte St Tite Jonct. 1:00 "
Arrive à Rivière à Pierre à 3:00 "
Québec 8:20 "

Mardi, Jeudi & Samedi
Quitte St-Tite Jonct. 2:45 P. M.
Arrive à Rivière à Pierre à 6:00 "
Québec (dimanche excepté) 6:00 A. M.

Tous les trains s'arrêtent à St-Tite (village), Ste-Thécle, Lac au Sable, Notre-Dame des Anges et L'Étoile (Rivière Batiscan).

Chemin de fer de Québec et Lac St-Jean. Les trains quittent Québec les Mardis, Jeudis et Samedis à 8:20 a. m. et font connexion à la Jonction de la Rivière à Pierre avec les trains pour la Jonction St-Tite et Trois-Rivières, arrivant à 4:30 P. M. à Trois-Rivières.

Non chemin, roulant de première classe, rails d'acier, paysage enchanteur, pêche excellente.

Prenez chaque jour pour tous les points au bureau du fret du C. P. R. Trois-Rivières.
B. BOURGEOIS, C. A. SCOTT, Surintendant, Gérant Général, Ste-Thécle, Gare du ch. Q. & L. St-J. Québec.
6-7-92

EXCURSION AGREABLE
Tous les MARDIS de chaque semaine
A PARTIR DU 7 JUIN 1892

Le vapeur NICOLET laissera Trois-Rivières tous les MARDIS à 11 hrs A. M. pour Nicolet et laissera Nicolet à 2 hrs P. M. pour Trois-Rivières.

Prix du passage (aller et retour)
ADULTES 25 Cts
ENFANTS au-dessous de 12 ans 15 Cts

Départ tous les jours de la semaine de Nicolet pour Trois-Rivières à 8 hrs A. M., et de Trois-Rivières pour Nicolet à 3:15 hrs P. M., après l'arrivée du train de Québec.

Tous les VENDREDIS et SAMEDIS de chaque semaine le vapeur NICOLET fera les mêmes voyages pour les paroisses du Cap, Champlain et Gentilly.

Laissera Trois-Rivières à 9 hrs A. M. pour le Cap, Champlain et Gentilly et sera de retour aux Trois-Rivières à 2 hrs de l'après-midi.

J'invente les messieurs ainsi que les dames à prendre part à ces excursions qui seront très agréables et auront tout le confort possible.

H. HAMELIN, Propriétaire.
1-6-92-3m

AVIS
MM. A. & S. NORDHEIMER, de Montréal, désirent avertir leurs clients et le public en général que M. JAMES CLIFFORD n'est plus à leur emploi. Toute personne désirant des renseignements, soit pour Piano, Orgue ou autres affaires de leur commerce, pourront les obtenir en s'adressant à M. GUSTAVE GAGNON, au bureau du fret du C. P. R., Trois-Rivières.
8-6-92-3m

G. LASSALLE
Rue St-Joseph No 28
Agent d'Assurances contre le Feu

Garantie par des Compagnies Anglaises seulement de première classe. Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans.
Téléphone 70. Boite B. P. 64.
12-3-92-1a

LA VEUVE DU GARDE
XXV
JOURNÉE DE SOLEIL
(Suite et fin)

Catherine se mit à rire, mais la Bohémienne devint plus sombre, cette plaisanterie du brigadier et du garde champêtre lui, rappelait les terreurs subies, les angoisses du jour, les terreurs de nuit.

— Offrez nous le bras, plutôt, fit Catherine, la montée est rude, Jansôme se rapprocha de Néra.

— Vous me devez bien quelque chose pour vous avoir rapportée à cette brave Catherine, dit-il. Tenez, vrai! je n'ai guère eu de meilleurs moments dans ma vie, que celui où je vous vis rouvrir les yeux sur les genoux de la mère Pelican.

— Brave Jansôme! vous avez toujours été bon pour moi.

On voyait les poteaux de bois, mais ce qui surprit la jeune fille ce fut d'apercevoir la toiture fleurie du hangar. Elle crut même distinguer auprès des voix étouffées—

— Nous ne serons pas seules, dit elle.

— Qu'importe! répondit Catherine.

Non, les trois femmes ne seraient pas seules à ce pèlerinage, car un couvert élégant se trouvait dressé sous le hangar, et l'on eût dit que dans le fourré, une flûte très douce répondait au chant des oiseaux. Puis tout à coup, des grandes cépées, des buissons d'arbutus, des myrtils sauvages, accoururent des jeunes garçons au gai visage, des jeunes filles rieuses qui entourèrent les trois femmes.

Marie, Louise, Claudine!

Puis Julien, Vincent, George et Claudin!

Enfin, groupées, les mains unies, Cyprienne et Pierre qui portait un galon d'or de plus; quant à François il s'avancit lentement à côté de Maxime Villardouin.

Néra devint pâle, et s'appuya sur l'épaule de Catherine.

Mathia comprit tout, regarda Sabretache et lui demanda:

— Vous étiez du complot?

— Parbleu! nous en sommes tous! Est-ce que vous croyez, di- guez Mathia, que nous allons nous laisser enlever la fleur du village, la fille adoptive de Catherine, quand nous savons que François ne s'en consolerait jamais?

— François! vous oubliez Rosalie...

— Je n'oublie rien du tout, regardez et jugez...

François s'était avancé au-de- vant de Catherine et de Néra, et celle-ci avait baissé les yeux sous le regard du jeune homme.

Enfin celui-ci prit la main de la jeune fille.

— Quand on te trouva ici toute petite, dit-il, nous t'adoptâmes dans la famille, et tu devins notre sœur. Aujourd'hui, Néra, veux-tu entrer chez nous à un autre titre? Je t'ai toujours tant aimée que je crains mourir de chagrin à la pensée que tu voulais nous quitter... Ce n'est pas moi seulement qui te supplie de rester et de devenir ma femme, c'est la famille entière, et nous vous a- vons attirées ici, toi et Mathia, afin qu'il vous devint impossible de résister à notre tendresse, et à nos supplications... Réponds, Néra, veux-tu me permettre de passer cette bague à ton doigt?

Néra se jeta dans les bras de Catherine, tendit une de ses mains à Mathia, et laissa l'autre dans celle de François.

La Bohémienne n'hésita pas, elle comprenait que le bonheur vrai, le bonheur honnête, était là, et s'adressant à Catherine:

— C'est vraiment d'aujourd'hui que je vous la donne, dit-elle.

Pendant un moment Néra passa des bras de Catherine dans ceux de Louise, de Cyprienne et de Marie. Des larmes remplis- saient ses yeux, et elle n'eût point l'hypocrisie de cacher ces belles larmes de joie.

Quand le calme se fut rétabli au milieu de ces heureux, le mi- notier vint serrer les mains de Catherine, et le jardinier se rappro- cha de Louise.

Et sous le dôme de cette forêt, témoin de scènes désolées, se cé- lébrèrent les fiançailles de trois jeunes couples. La couvée de la mère Pelican s'augmentait d'oisil- lons nouveaux.

On passa dans le bois le resto de la journée; vers le soir seule- ment, la bande joyeuse prit le chemin de la maison du garde- chasso.

Seulement Catherine suivit une autre route: avant de rentrer chez elle, la veuve voulait passer de- vant la croix de bois marquant la place où tomba Jean Tournil.

Et quand elle se fut agenouillée à l'endroit même où elle releva son cadavre, elle lui demanda a- vec des sanglots dans la voix:

— Es-tu content? ai-je rempli mon devoir?

Et sa conscience, cette conscien- ce dont la voix semble l'écho du ciel, lui répondit:

— Oui.

FIN

"August Flower"

POUR LA DYSPÉPSIE
A. Belanger, propriétaire d'une fonderie de poêles, à Montigny, Québec, écrit: "Je me suis servi de August Flower pour la dyspep- sie. Ce remède m'a beaucoup soulagé. Je le recommande aux dyspeptiques comme un des meilleurs remèdes."

M. Ed. Bergeron, commerçant général de Lauzon, Lévis, Québec, nous écrit: "Je me suis servi de August Flower pour la dyspep- sie et j'en ai tiré les meilleurs résultats pos- sibles."

C. A. Barrington, mécanicien et forgeron de Sydney, Australie, nous écrit: "August Flower m'a guéri complètement. On aurait dit d'un miracle."

Geo. Gates, de Corinth, Miss., nous écrit: "Je crois que votre August Flower est le meilleur remède du monde pour la dyspep- sie, j'étais presque mort de cette maladie, je me suis servi de votre remède et je considère que je suis parfaitement guéri. Je recommande sincèrement cette médecine à l'humanité souffrante du monde entier."

G. G. GREEN, Seul Fabricant.
Woodbury, New-Jersey, U. S. A., et Toronto, Canada. (6)

DEMANDEZ
A VOS EPICIERS
LA POUDRE A LAVER
"LATHERINE"
N'injure pas le linge ni les mains.
A meilleur marché que tout autre article du genre.

Demandez les échantillons
GRATIS.
DESMARTEAU & LARIVE
AGENTS GENERAUX
1598, NOTRE-DAME
MONTREAL.
10-8-92-1a

ON DEMANDE
A Ste Ursule, comté de Maskinongé, une institutrice diplômée pour école élémentaire. Emoluments \$100, école non loin de l'église. S'adresser à
MAX. ST-LOUIS, Sec.-trés.

LE TRIFLUVIEN

Samedi, 20 Août 1892

Nouveau Feuilleton

Nous commencerons mercredi la publication d'un nouveau feuilleton qui non seulement peut rendre plaisir à nos lecteurs, mais dont le véritable titre est celui de roman chrétien. "Jean Baptiste" ou la foi victorieuse de l'orgueil, tel est le titre de cet ouvrage vraiment bon en tous.

L'abondance des mauvais feuilletons est aujourd'hui si grande, que l'on ne saurait faire un choix trop judicieux quand il s'agit de cette question.

Celui que nous présenterons à nos lecteurs possède tous les titres à leur admiration. A l'intérieur le plus saisissant, le nom de Dieu y est prononcé non pas comme un mot banal, mais avec le respect qui lui est dû. L'on sent l'esprit chrétien y régner partout, joint à une imagination puissante à un style vraiment remarquable de beauté et de chaleur.

VARIETES

MAUVAISES LECTURES

Depuis quelques années, on remarque que les mauvais livres et les mauvais journaux abondent dans notre pays. Les gouvernements ont beau donner des ordres stricts aux employés de la douane, les auteurs de la littérature malsaine parviennent toujours à introduire leurs livres auprès du peuple. Les choses en sont arrivées à un tel point que les autorités religieuses se voient dans l'obligation de sévir.

Son Eminence le cardinal de Québec vient de lancer une lettre pastorale dénonçant ce fléau aux fidèles de sa ville épiscopale et leur interdisant la lecture de toutes ces productions littéraires contraires à la foi et à la morale.

Le nombre des victimes des mauvaises lectures est plus grand que l'on ne pense. Les parents doivent redoubler de vigilance à ce sujet et bien surveiller les livres et les journaux qui tombent sous la main de leurs enfants.

Un mauvais livre ou un mauvais feuilleton, est pire qu'un mauvais compagnon.

Aujourd'hui la jeunesse raffole de la lecture des feuilletons. Lorsque vous recevez votre journal, la première chose que vos enfants lisent, c'est le feuilleton. Ce que les jeunes filles recherchent avec le plus d'avidité, ce sont les romans, mais les bons romans, disent-elles!

Leur intention est bonne, mais souvent, hélas! leur bonne foi est surprise. Un roman tombe entre les mains d'une jeune fille, celle-ci n'en connaît pas la valeur, et, sans défiance, elle le lit. Après l'avoir lu, il lui semble bien que l'auteur n'est pas d'une morale bien sévère, elle se promet de ne plus le relire, mais le lendemain, elle recommence la lecture d'un semblable, et petit à petit, le goût de ces lectures se forme et bien tôt, c'est une jeune fille perdue, incapable de faire aucune lecture sérieuse.

On peut dire la même chose des jeunes garçons. J'ai souvent entendu dire à de jeunes filles et à de jeunes garçons, en citant tel ou tel ouvrage réellement mauvais, pernicieux.

"Moi, j'ai lu, et ça ne m'a rien fait!"

Erreur! Il en reste toujours quelque chose. On ne joue pas en vain avec le mal. L'impression papillon finit toujours par se briser les ailes en tournant autour de la chandelle.

Du reste, en fait de lectures, il est bon de ne faire que les meilleures et de mettre de côté toutes celles, qui, sans être mauvaises, sont faibles et frivoles.

St. Augustin a dit: "Celui qui s'accorde tout ce qui est permis, est bien près de faire ce qui est défendu."

Ces paroles profondes peuvent surtout s'appliquer aux grandes lectures comme aux grands lecteurs de feuilleton et romans.

Chemin de fer de Sorel

L'enquête, qui se poursuit devant la commission royale au sujet du chemin de fer Montréal et Sorel, en découvre de belles.

Le gouvernement Mercier avait accordé à cette ligne, une somme de \$112,500 pour aider à payer ses dettes nombreuses et à équiper la voie. L'argent avait été confié en fiducie à MM. Préfontaine, Choquet et Armstrong.

Les fidèles commissaires se mirent de suite à l'œuvre et à faire des paiements à droite et à gauche, sans tenir de livres ni registres.

C'est la plus singulière affaire que je n'aie jamais vue. Voici trois hommes qui sont chargés de distribuer \$112,500 à qui de droit, et on paie \$15,000 à un homme qui n'a rien fait et pour justification. On se contente de prendre des notes sur feuilles quelconques, que l'on a toutes les misères du monde à retrouver aujourd'hui.

Il est difficile qu'un chemin de fer se développe avec une pareille administration.

Les Liqueurs

Dans tous les pays, on a cherché et on cherche encore, les moyens de restreindre l'usage des boissons, ce fléau qui décime les populations.

Pour réprimer les abus occasionnés par la consommation des liqueurs fortes, une ville de Suède, la cité de Gothenburg, a imaginé de vendre, dit *La Minerve*, tout le trafic public des liqueurs à une compagnie ou "bolag". Cette compagnie entreprend l'exploitation de ce commerce, sans en retirer de profit personnel. Tout le surplus des recettes fut remis à la municipalité et appliqué à la réduction des taxes. Ça été un succès, dit l'*Encyclopedia Britannica*, et bientôt presque toutes les villes suédoises, y compris Stockholm, la capitale, adoptèrent le système de Gothenburg.

Je serais porté à croire que ce système n'est pas mauvais. Toute la difficulté consistait à empêcher le *bolag* de représenter de l'autorité publique. Mais il y avait moyen de le prévenir par l'adoption d'une loi pénale très sévère.

M. GLADSTONE.

La Reine a reçu M. Gladstone avec des honneurs et des égards tout particuliers à son château d'Osborne. Elle lui avait fait préparer des appartements privés, et l'a fait dîner à sa table en compagnie du prince de Galles, du Duc de Connaught, le prince Henry de Battenberg, le comte de Darnley, etc., enfin presque toute la famille royale. Après le lunch M. Gladstone a donné à la Reine les noms des membres de son ministère. Inutile de dire que le premier ministre a été acclamé tout le long de son voyage à l'île de Wight, résidence d'été de Notre Souveraine.

Ecoles du Manitoba

Le jugement du Conseil Privé vient d'être publié. Il est longuement motivé, mais il se résume comme suit:

"Les catholiques et les sectes protestantes qui veulent des écoles séparées ont parfaitement le droit de les établir et de les maintenir à leurs frais, comme ils le faisaient avant l'Union; mais il n'y a rien dans la constitution qui empêche le gouvernement du Manitoba de taxer tous les contribuables, sans distinction de croyances, pour le maintien des écoles publiques ouvertes à tous les enfants sans exception."

Voilà le jugement prononcé par leurs Seigneuries du conseil judiciaire de la M. J. J. Ils prétendent que la loi du Manitoba ne blesse pas les catholiques, et que c'est chose équitable de les forcer à contribuer au soutien d'écoles qui ne leur sont d'aucune utilité et que leurs croyances répugnent.

Pour établir le principe d'équité les savants lords disent:

"Aucun droit ou privilège n'est violé ou affecté d'une manière préjudiciable par la loi qui est en cause; c'est à cause de leurs convictions et de l'enseignement de leurs églises, que les catholiques et les membres de l'église d'Angleterre se trouvent incapables de participer aux avantages que la loi leur garantit à tous également."

On ne dira pas que l'on voudrait, mais à mon avis, ce raisonnement est le plus faible et le plus simple du monde. Je ne puis pas me figurer que des Lords d'Angleterre puissent tenir un semblable langage.

Voici une province où il existe, je suppose, dix sortes de religions. Le gouvernement fait une loi pour établir des écoles qui ne conviennent qu'à cinq des dix religions et on dit aux cinq autres: vous allez payer pour établir et soutenir les écoles, mais, par faveur, vous ne serez pas forcés d'y envoyer vos enfants, et même, vous pouvez en établir à vos propres frais et selon vos croyances.

Or, je vous le demande, la conduite de ce gouvernement est-elle juste et équitable?

Eh! bien, c'est la position dans laquelle s'est placée le gouvernement du Manitoba, par sa loi de 1890. Et les lords d'Angleterre viennent déclarer très sérieusement que cette loi est juste et ne blesse pas les privilèges des catholiques.

Evidemment les membres du Conseil judiciaire ont voulu favoriser leurs coreligionnaires.

Je ne puis comprendre la chose autrement. Les lords qui ont prononcé ce jugement ne sont pas aussi sots qu'ils veulent le faire croire. Ce sont de vieux rusés!

Caisses d'Épargne

Les dépôts dans les caisses d'épargne des bureaux de poste, l'an dernier, ont été de \$22,598,401, ce qui surpasse une augmentation de \$550,000 sur l'année précédente. Les libéraux crient à la ruine, mais le peuple fait des économies.

Les caisses d'épargne sont le meilleur baromètre que l'on puisse avoir pour connaître l'état des richesses du peuple.

BARBANCHE.

NOTES

Quatre mille cochers de fiacre se sont mis en grève, hier, à Paris.

Le choléra semble augmenter en Russie. Lundi, on a constaté 7600 nouveaux cas et 3500 décès.

Des grèves, encore des grèves, toujours des grèves, telle est l'histoire quotidienne des États-Unis.

Hier, un nouveau commerce a été inauguré à Montréal. C'est la vente de fruits importés de Californie par les chars.

Le Lac Owen, en Californie, vient d'être vendu à un syndicat anglais pour \$3,000,000. On dit que ce lac contient du soda pour une valeur de \$200,000,000.

L'empereur de Russie vient de décider qu'à l'avenir, chaque soldat de son armée devra être muni d'un mouchoir de poche, et il en a ordonné l'achat de 3,500,000.

Les Américains ont quelques qualités, par exemple, ils font apprendre la cuisine à leurs filles. En 1891, dix-huit cents jeunes américaines ont été diplômées à l'école de cuisine de Boston.

Les dépôts dans les caisses d'épargne des bureaux de poste, l'an dernier, ont été de \$22,598,401, ce qui forme une augmentation de \$550,000 sur l'année précédente. Les libéraux crient à la ruine, mais le peuple fait des économies.

Il vient d'arriver à Danbury, Conn., le corps de Russell Benedict, mort récemment en Autriche. Le cercueil du défunt est probablement unique en son genre. Il est en argent solide, et tout enrichi d'ornements et de dessins en or.

On va construire à Madrid un chemin de fer souterrain électrique. Les trains de voyageurs seront composés d'une ou plusieurs voitures automatiques, recevant le courant électrique d'un rail central, elles sont pourvues d'un frein électrique d'une rare puissance.

Ce pauvre Canada, tant décrié par les libéraux, semble fort mieux apprécié par les Américains. Ils viennent de constituer un syndicat pour construire des hôtels aux endroits suivants, dans la Nouvelle-Écosse: Halifax, Digby, Hantsburg, Sydney, Wolfville, Bras-D'Or et New-Glasgow.

M. Alfred Lévesque, de Joliette, a été nommé grand concubinaire à la place de M. N. L. Marsolais, dont la commission a été révoquée. Le Dr F. D. Desmarreux, succède au Dr Olivier Raymond comme médecin de la prison de Montréal.

Le Dr E. F. Panneton remplace les Drs J. E. Bédard et J. H. Leduc comme médecin de la prison à Trois-Rivières.

Le Dr J. W. Mount est nommé médecin de la prison des femmes à Montréal, à la place du Dr F. C. T. Lamoureux.

M. Chas. G. Beaudin, de Joliette, est nommé régistrateur à Joliette, et M. Chs. Lindsay, N. P., de Roberval, est devenu régistrateur du second district du lac Saint-Jean.

Au Territoire du Nord Ouest

L'Assemblée législative

Winnipeg, 18—Lundi soir à l'assemblée des Territoires du Nord Ouest à Regina, M. Mowat a proposé la deuxième lecture du bill des écoles. Il expliqua qu'il remplaçait le Conseil de l'Éducation par un comité de l'Instruction Publique, composé du comité exécutif, qui est en partie calqué sur l'acte de la Colombie anglaise, ne reconnaissant que la langue anglaise, interdisant aux prêtres la position de syndics, d'instituteurs ou d'inspecteurs, et ordonnant l'uniformité des livres pour toutes les écoles.

M. Antonio Prince, avocat, de St. Albert, fils de M. Cyrille Prince de St. Grégoire, s'est fortement opposé au bill en entier, soutenant qu'il foulaux pieds les droits des catholiques, en insistant sur l'uniformité des livres de classes pour les écoles publiques et séparées. Quant au langage, il est né français, et il veut que ses enfants parlent le français. Il prétendit que le bill était inconstitutionnel parce qu'il viole les droits de la minorité.

Pour les mêmes raisons, le député de Prince Albert, M. Belts, s'oppose au bill, prétendant que cela abolirait pratiquement les écoles séparées.

M. Clunkskill, Battleford, s'opposa aussi au bill et compara l'action de M. Mowat à celle de Dalton McCarthy, qui par une semblable erreur, s'est ruiné politiquement. Il prétendit aussi que M. Haultain, le leader de l'extrême, devait sa position critique actuelle à cette cause.

M. Davidson, de Qu'Appelle et M. Oliver, d'Edmonton, supportèrent le bill.

M. Cayley, de Calgary, s'opposa au bill et parla contre. Aussi longtemps, dit-il, que les écoles séparées seront permises par la constitution, la Chambre doit agir franchement avec elles.

M. Haultain dit que bien que le bill contienne quelques points contre lesquels il votera en comité, il votera pour la seconde lecture. Il est opposé à l'uniformité dans les livres de classe, et à l'exclusion des prêtres, qu'il caractérise comme une idée du septième siècle.

M. Dill seconda la motion de M. Mowat et parla en faveur du bill. Le vote fut pris tard dans la nuit, et la seconde lecture passa par un vote de 15 contre 8.

Grande vente de propriétés

Toutes les magnifiques propriétés appartenant à la succession de feu G. B. Houston, seront vendues à l'enchère, par licitation, au Palais de Justice de cette cité, le DIX SEPT SEPTEMBRE prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi.

Plusieurs de ces propriétés sont situées dans les meilleures places commerciales de notre cité, et les autres sont dans de très bons sites pour des résidences privées.

Ces immeubles seront vendus avec toutes les garanties possibles. La vente par licitation a les mêmes effets qu'une vente au Sheriff.

Ceux qui désireraient avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser à Monsieur le Notaire Hubert ou à Messieurs Hould & Polette, avocats. Ces messieurs seront toujours prêts à donner tous les renseignements demandés.

Voilà l'annonce dans une autre colonne.

Notes Locales

La traite ecclésiastique du diocèse s'est terminée hier.

Une soirée dramatique et musicale doit avoir lieu mardi prochain à l'Hôtel de Ville, donnée par de jeunes étudiants. Leur programme est d'un grand attrait, et promet beaucoup.

Le Grand Tronc fera une excursion à Portland le 29 et 30 courant bon pour revenir le 9 septembre. Prix de passage aller et retour \$6.00.

Mardi dernier, vers minuits, le chef Hamel et M. Ant. St. Pierre saurèrent la vie à deux matelots ivres dans le fleuve non loin du quai. Ces deux individus appartenant au steamer qui quitta le quai Gagnou hier au matin, Grâce au dévouement de nos deux braves citoyens, nous évitons un grand accident de moins à enregistrer.

C'est ce soir que doit avoir lieu le magnifique concert donné par les musiciens de Hull. Allons donc entendre cette bande champion, dont la réputation est déjà si grande, ces dames et ces messieurs dont le chant promet d'être si intéressant. Nous remarquerons entre autres M. Edmond Gauthier ancien citoyen de notre ville. Prix 35 et 15 cts. Sièges réservés chez W. Williams.

LES NOUVELLES TAXES

Le prix courant vient de publier une brochure contenant le texte anglais et français de la loi imposant un droit de licence sur le commerce et les manufactures. On peut se procurer cette brochure au magasin de P. V. Ayotte coin des rues Notre-Dame et du Platon, prix 10 cts.

Le steamer qui avait une cargaison de charbon consignée à M. J. A. Gagnou, a laissé notre port hier.

Ce sont Messieurs Frenette et fils, de Québec, qui ont pris le contrat de M. Ant. St. Pierre pour relever son dragueur, qui a sombré samedi dernier durant la tempête. Messieurs Frenette et fils sont des hommes d'une grande expérience dans ce travail. Monsieur Frenette père, est ce lui qui a autrefois représenté le comté de Bellechasse au local.

Les scieries de M. Alex. Baptist, situées à l'embouchure du St. Maurice, sont en opération depuis lundi dernier.

Maladie des Yeux

Dr W. Beaupré, Oculiste des Hôpitaux de Paris et New-York, 58, RUE ST-LOUIS, A QUEBEC

CONSULTATIONS: 9 à 1 heure. Téléphone: 722. 18-5 92-6m

Messieurs U. Carignan, Jos. Blouin, Arthur Dufresne, Philippe Pleau, Ed. Pleau, Ant. Dussault, Ben. Parent, Philippe Panneton, O. Comtois, E. Rémond, Alf. St. Pierre, P. Morissette, Chs. Gauthier, Jos. Bellefleur, Arthur Verrette et Liboire Piché, partent ce soir pour un voyage de pêche et de chasse dans le Haut St. Maurice. Ils ont notifié le magnifique yacht à vapeur du Revd. M. Milot pour faire le trajet des Grandes Piles à La Tuque.

Nous souhaitons à ces Messieurs beaucoup de plaisir dans leur voyage.

ON DEMANDE

Une jeune fille pour la couture des livres. S'adresser au magasin de M. Ayotte

GRANDE REDUCTION

D'ici au 20 SEPTEMBRE

Sur les lignes suivantes:

"Waukenphast" Geo. F. Stater & Sons valant \$5.00 pour \$4.00

Congres et Bottines en cheval (Shell Cordovan) pour homme, valant \$2.50 pour \$2.00.

Congres et Bottines en "Dongola" pour homme, valant \$2.25 pour \$1.75.

Souliers lacs "Dongola" Common Sense, pour homme, valant \$2.25 pour \$1.75.

Souliers buff, tout d'un morceau, pour homme, valant \$1.50 pour \$1.00.

Congres pour homme pour \$1.00. Bottines " " " \$0.90.

Bottines boutonnées pour femmes, \$0 cts.

Bottines Dongola french process de "Geo. F. Stater & Sons" pour femmes, valant \$3.25 pour \$2.75, etc.

Bottines dongola, Common Sense, pour femmes, \$1.75.

Waukenphast en Shell Cordovan, cousu à la main, pour homme, valant \$4.00 pour \$3.25.

Bottines dongola, sp. heels, de Geo. T. Slater, pour filles, \$1.75.

Congres et Bottines en Kangaroo pour hommes, valant \$3.00 pour \$2.50.

J'ai toujours en mains un grand assortiment de CLAUQUES, pour hommes, femmes, filles, enfants.

Clauques pour les bottines pas de talons pour filles et enfants.

Marchand de chaussures en gros et en détail, et aussi Agent de la Compagnie de Clauques Canadienne "J. Cartier" de Montréal.

L. DASSY, LVA. No 41, rue du Platon.

Voisin de M. P. A. GOTH, marchand de fer.

13-8 92-1a

Le jeune garçon incorrigible.—C'est la saison où les enfants gourmands mangent le plus de fruits verts, tel que prunes, pommes et cerises avec les noyaux. Leur gourmandise occasionne presque invariablement des Crampes, Diarrhée et Névralgie, et la famille est désolée de leurs lamentations. Si leurs parents sont prudents ils auront toujours une bouteille de PAIN KILLER de PERRY Davis prête pour de telles maladies d'été. Une cuillerée de ce grand remède guérira ce jeune étourdi. Tous les Pharmaciens le vendent. Seulement 25 cts pour nos nouvelles grandes bouteilles.

AU SEMINAIRE

La rentrée des élèves au Séminaire de cette ville aura lieu mardi le 30 août prochain à 6 hrs. p. m.

Cie Richelieu & Ontario

Fêtes du Cardinal

A l'occasion des fêtes du Cardinal, à Québec, la Cie du Richelieu et d'Ontario émettra des billets de passage aux prix réduits suivants: de Trois-Rivières à Québec aller et retour \$2.00. Les billets seront bons à partir d'aujourd'hui le 20, jusqu'à mercredi prochain, le 24 courant, inclusivement.

GRANDE EXPOSITION

ORIENTALE DU CANADA

SHERBROOKE P. Q.

5 au 9 Septembre 1892

\$10,000 EN PRIX!

Ouverte au monde entier

L'EXPOSITION DES

Chevaux, Bestiaux, etc.

DES PRIX SPECIAUX

PROGRAMME D'ATTRACIONS

CONCOURS DE VITESSE

DANS LE ROND DES CHEVAUX

\$1,200 EN BOURSES

MARDI, 6 SEPTEMBRE.

No 1—Course de 3 minutes, bourse \$100.

No 2—Course de 5 minutes, bourse \$125.

No 3—Course ouverte à tous, bourse \$140.

No 4—Course de 2 1/2, bourse \$175.

JEUDI, 8 SEPTEMBRE.

No 5—Course de 3 minutes, bourse \$150.

No 6—Course de 5 minutes, bourse \$175.

No 7—Course ouverte à tous, bourse \$190.

No 8—Course de 2 1/2, bourse \$200.

Entrées closes le 1er Septembre, 5 par cent des bourses, droit accompagnant l'entrée. Les vainqueurs paieront 5 par cent en plus.

Sur la plateforme en face du grand pavillon:

LES CLARK RAZZILLIANS,

MAY & GEORGE,

MELROSE,

Circus de CHIENS

DU PROF. L. J. HOPPER

\$10,000 VALANT \$10,000

Le professeur exhibera une des meilleures troupes de chiens dressés de l'Amérique, comprenant deux gros chiens bousiers qui causeront une hilarité continue et générale, parmi les spectateurs, et qui feront tirer tous les autres chiens de la troupe. Rover, le chien instruit merveilleux, qui a sauvé la vie à cinq personnes pendant les trois dernières années. Le professeur offre un pari de \$5,000 pour son pari.

LES TROIS FRERES DEVEINE

Les plus fameux acrobates du monde, dans leurs tours étonnants, cultures merveilleuses et leurs actes des 3 écoles romaines.

BRONCHO BOB,

Le roi des tireurs, et

Melle Tricite Sloum

le champion des tireurs à la carabine et au pistolet dans ses tours nouveaux et originaux.

Dans la bâtisse du "Petit Monde"

LE PALAIS IMPERIAL D'ILLUSIONS

DU PROF. SMITH,

comprendant entre autres illusions les suivantes:

FLORA—La déesse des fleurs, une dame qui apparaît et disparaît à la vue des spectateurs.

GALATEA—Une statue de marbre morte et inanimée, qui ramène à la vie à la vue des spectateurs.

HOLLA—La dame mystérieuse qui flotte dans les airs.

FATIMA—La dame compe à la taille qui se balance sur une barre horizontale.

STOBKKA—La dernière illusion Thamma de Herman.

Les pompes parlantes merveilleuses de Edison et plusieurs autres. Représentations continues dans la bâtisse du "Petit Monde." Admission 10 cts.

La dernière mais non la moindre!

Ascensions en ballon,

Descente en parachute et course par le

Prof. W. W. McEwen et Melle Nellie Lamont

Les aéronautes américains les plus habiles et les plus braves.

Des ascensions et des descentes en parachute au-dessus de la ville de Québec, par Melle Lamont et le Prof. McEwen et le troisième jour une

Course de 2 Ballons

aura lieu entre le Professeur et Melle Lamont qui quitteront la terre en même temps dans des ballons séparés et quand le seront à une hauteur de 5,000 pieds ils se laisseront tomber au moyen de leur parachute et feront une course vers la terre. Ne manquez pas de voir les favoris.

Grande Parade chaque Jour des Chevaux et Bestiaux

Ayant remporté des prix.

MAGNIFIQUES FANFARES

ET CONCERTS CHAQUE JOUR.

Parties de Lacrosse

Et plusieurs autres attractions.

Admission générale sur le terrain, 25 cts.

Taux

LES \$112,500

MONTREAL ET SOREL

M. Casgrain Interrogé

Montréal, le 11.
SEANCE DE L'APRES-MIDI

A deux heures de l'après-midi, l'interrogatoire de M. Rouillard est continué.

C'est M. Stephens qui interroge.

M. Rouillard ne veut pas dire les noms des rédacteurs qu'il employait ni le montant de salaires qu'il leur payait, vu que cela pourrait lui nuire dans qu'il a la nouvelle compagnie qui a succédé à Rouillard et Cie. Il admet qu'il était aidé de quelques écrivains. Il ne dit pas s'il y avait un écrivain pour chacun de ses nombreux journaux, mais il déclare qu'il était le seul directeur responsable de l'Impartial, du Sud, du Patriote, de l'Hochebourg, etc., en tout 8 ou 9 journaux.

Le commissaire Stephens—Quel était le montant que vous rapportaient tous ces papiers nouveaux ?

R.—Je répondrai à cette question lorsque j'y serai forcé.

M. Stephens.—Nous trouverons les moyens de vous y forcer.

Q.—Quand avez-vous présenté votre compte pour la première fois à la compagnie du Montréal et Sorel ?

R.—Je n'ai présenté mon compte qu'une fois et l'ai laissé entre les mains des directeurs. Je n'ai pas donné alors d'autres détails que ceux qui paraissent sur le compte produit et qui ont été imprimés. Mon teneur de livres était un M. Paradis, qui est maintenant aux Etats Unis.

CURIEUSE TENUE DE LIVRES

Q.—D'après quels livres avez-vous préparé ce compte ?

R.—Je l'ai préparé sur des documents alors en ma possession. Je n'ai jamais tenu d'autres comptes de factures que pour impressions sur ordres, circulaires, etc., reliures. Quant aux ouvrages de reliure, je ne possédais que peu de machines, et quand j'avais des commandes considérables, je les faisais exécuter à Montréal.

Q.—Avez-vous tenu un journal (diary) ?

R.—Non, je considérerais que c'était trop dangereux. Je pouvais le prendre.

Q.—Mais quels livres avez-vous tenus ?

R.—Les livres généraux d'un établissement d'imprimerie comme livre de caisse grand livre, livres de banque, etc.

POURQUOI LES LIVRES ONT ETE DETRUIITS

P.—Pour quels motifs avez-vous détruits les livres de l'ancienne société Rouillard et Cie ?

R.—Je n'avais aucune raison de les conserver. Je ne m'attendais pas à être interrogé sur ces faits cinq ans plus tard. Je ne pouvais pas prévoir que je serais appelé comme témoin dans une enquête de ce genre. D'ailleurs je ne voulais pas transmettre la liste des anciens abonnés qui pouvaient être poursuivis pour comptes payés ou compromis d'autre manière. En outre, j'étais propriétaire et je pouvais faire ce que bon me semblait de ces documents.

Q.—Combien aviez-vous d'abonnés dans vos livres ?

R.—Je ne préfère pas répondre. J'en avais assez pour ne pas les laisser inquiéter, je ne voulais plus avoir affaire aux avocats. J'avais déjà payé \$25, \$30, \$40 pour frais sans rien recevoir et j'en avais assez.

Q.—Faisiez-vous beaucoup d'impressions (jobs) ?

R.—Pas beaucoup. Peut-être pour deux ou trois cents piastres par année.

Q.—Faisiez-vous gratuitement une distribution considérable de vos journaux ?

R.—Certainement, très considérable, pour bien former l'opinion publique. Je n'ai jamais fait de convention spéciale avec M. C. N. Armstrong pour me faire payer de mon compte. Je me suis adressé aux directeurs de la compagnie, à feu le vice Armstrong, à M. Rankin, juge président. Il n'y a eu aucune attente par écrit. J'ai publié des articles, des circulaires pour eux et ils m'ont payé. Je pense que c'est à M. Rankin que je me suis adressé la première fois pour être payé. Le compte produit est celui que je leur ai présenté et qu'ils m'ont payé.

LES SERVICES DE M. ROUILLARD

J'ai commencé à rendre des services à la compagnie à la fin de l'année 1884, probablement lors de la fondation de l'Impartial, mais je n'ai jamais reçu de secours de la compagnie.

Q.—Vous étiez ingénieur des mines pendant que vous travailliez pour la compagnie. Combien de temps avez-vous consacré à ce service pour le compte du gouvernement ?

R.—Je ne pourrais pas le dire. Mais ça a été un rude ouvrage en 1890 et 1891. Je n'ai jamais eu de salaire fixe. J'avais \$60 par jour, à part mes dépenses, lorsque j'étais appelé à exercer ces fonctions.

L'INFLUENCE DE M. ROUILLARD

Q.—Vous avez parlé de votre influence. De quelle nature était cette influence ?

R.—Je ne prétends pas avoir eu aucun contrôle sur les ministres. J'ai voulu dire que je croyais pouvoir les convaincre en raisonnant avec eux, comme on espère convaincre des hommes de bon sens par le raisonnement. C'est ce que j'ai essayé de faire auprès d'eux comme à Ottawa. J'ai raison de supposer, qu'à Québec comme à Ottawa, j'ai beaucoup aidé à la compagnie. Je me suis

aussi beaucoup occupé des subsides des municipalités. Je me suis souvent présenté devant les conseils municipaux. J'ignore quel résultat ont eu mes demandes. Je sais que des subsides ont été promis à la ville de Sorel et les paroisses de Sorel, Saint-Roch, Varennes et Boucherville. J'ai fait mon compte d'ouvrages et j'ai donné à la compagnie. J'avais d'abord donné un volumineux compte en détail. Mais je n'ai gardé aucun ordre par écrit, j'ai tout détruit. Mes commandes d'ouvrages consistaient dans l'envoi d'écrits et articles que la compagnie me faisait parvenir pour être publiés. Je pourrais montrer tous les articles que j'ai imprimés en référant à mes collections de journaux. Mais ce serait très long et je ne donnerai pas de liste de ces articles, à moins qu'on ne me paie mon temps. Je recevais diverses instructions des directeurs et j'écrivais moi-même des articles en faveur de la compagnie.

DANS LES HAUTS PRIX

Q.—Combien chargiez-vous par colonne de vos journaux ?

R.—Je chargeais \$50 la colonne.

Q.—Combien une colonne de l'un de vos journaux pouvait-elle contenir d'écrits ?

R.—Je ne me crois pas obligé de répondre à cette question. Vous n'avez qu'à voir mes journaux.

Le président fait remarquer à M. Rouillard que ces questions ont un but sérieux. Il s'agit de savoir si réellement les prix chargés correspondent à la valeur des ouvrages.

M. Stephens, continuant l'interrogatoire.

Q.—Dites moi, M. Rouillard, combien il y avait de lignes dans ces colonnes ?

R.—Mon père m'a dit que ces colonnes mesuraient 22 1/2 pouces chacune.

Q.—Alors, comme un pouce donne 14 lignes, vos colonnes donnaient environ 300 lignes. Comme vous avez déjà dit que vous chargiez de 50 cts à 60 cts la ligne, vous étiez encore au-dessous de vos prix.

R.—Certainement, et l'on doit savoir que pour les réclames éditoriales on charge encore plus cher.

LES COMPTES

Le témoin. Le premier compte que j'ai fourni a été trouvé trop volumineux. Je m'étais adressé à M. Rankin qui m'a conseillé de faire un compte plus présentable. C'est ce que j'ai fait. J'ai eu des difficultés à me faire payer. J'ai demandé un peu à tout le monde de régler avec moi. Trois mois se sont écoulés entre ma demande et le paiement. J'ai été payé par divers paiements en différents temps. J'avais un calepin (pass book) mais je le crois détruit.

PRUDENCE, MÈRE DE SURETÉ

Interrogé par M. Parizeau. Je n'ai livré à la nouvelle société aucun des livres qui concernaient les affaires de la société Rouillard et Cie. Je n'ai vendu aux propriétaires actuels que le matériel, le titre des journaux, et ne lui ai fourni que ce qui est marqué sur la liste livrée. Quand j'ai vendu, les livres ont été changés et on a commencé les affaires avec de nouveaux livres. J'ai détruit mes listes et mes livres. Ils m'étaient inutiles. Certaines listes pouvaient être dangereuses à mes amis. Je ne voulais pas les mettre dans l'embarras. Les nouvelles listes sont entre les mains de MM. John Hyde et Thomas Evans, liquidateurs de la nouvelle société.

LE PRÉSIDENT M. CASGRAIN

Vous avez dit d'abord n'avoir four ni qu'un compte, et puis vous avez déclaré qu'avant le compte produit vous aviez donné des détails ?

Le témoin.—Oui. Une dizaine de jours avant de présenter mon compte général j'ai donné un compte détaillé, mais on m'a demandé d'en faire un autre. C'est celui qui est produit.

Interrogé par M. Stephens.

Le témoin est arrivé au Canada des Etats Unis en l'année 1876. Il a commencé la publication d'un journal à la fin de 1884. La compagnie du Montréal et Sorel n'a jamais souscrit à son journal l'Impartial. Les directeurs ont approuvé son compte et l'ont payé. Il n'a jamais demandé le paiement de son compte autrement que verbalement. La société à laquelle il a vendu ses droits est maintenant en liquidation.

MEMOIRE REBELLE

M. Stephens.—Le 2 août 1887, avez-vous reçu en une seule somme, le montant de \$5,000 de la compagnie ?

R.—Je ne puis pas me rappeler cela. Je crois avoir reçu une fois \$4,000 en un seul paiement et j'ai été payé pour le reste par MM. Préfontaine ou Armstrong en différents paiements. Je ne me rappelle aucunement des dates.

Q.—Le 28 août 1887, avez-vous reçu \$1,000 ?

R.—Je ne me rappelle pas.

M. Stephens.—C'est étonnant. Je me rappellerai passablement longtemps d'un paiement de \$1,000. Je ne l'oublierai pas en cinq ans de temps.

Q.—Voici un document ou reçu dans lequel M. R. Préfontaine, avocat et l'un des fidèles-commissaires, se charge personnellement une somme de \$4,000. Avez-vous reçu cette somme ?

Je vois que ce reçu est en date du 7 août 1887 et qu'il y est dit que c'est pour régler avec vous ?

R.—Je n'ai reçu que ce que me porte mon compte. J'ai été payé. Mes reçus doivent être avec mon compte.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez pas reçu de M. Préfontaine \$4,000 d'un seul coup ?

R.—Je ne puis faire serment que j'ai reçu \$4,000 d'un seul coup. Les \$3,000 qui sont marqués, comme ayant été reçus par moi et pour lesquels j'ai signé, peuvent avoir été marqués au lieu de ces \$4,000. Je ne me rappelle pas avoir reçu \$4,000,

mais j'ai été complètement payé de mon compte.

Le témoin ne se souvient pas des montants qui lui ont été payés.

Après avoir examiné le compte produit, il déclare que c'est la son compte et il reconnaît divers reçus de \$1,000 et autres signés par lui. Il croit avoir donné des reçus pour toutes les sommes qu'il a retirées.

LES VOYAGES

Le témoin a pris part aux élections dans Chambly. Il ignore si la compagnie a souscrit au fonds d'élection pour cette campagne électorale.

Q.—Vous chargez divers voyages sur votre compte. Vous rappelez-vous des dates ?

R.—Non. Les dates doivent être sur le compte.

Q.—Vous chargez \$125 par voyage de Montréal à Sorel mais n'y avait-il pas beaucoup de monde (a lot of fellows) qui feraient chacun de ces voyages pour \$20 ?

Le témoin trouve que ces questions sont insultantes. "Je ne suis pas un individu, un 'fellow', comme vous le dites," répond M. Rouillard. Je ne voudrais pas recommencer ces voyages pour le double des prix chargés. Il faut compléter les passages d'aller et retour ; les frais de pension durant 5 ou 6 jours et la perte de temps. Les dates sont sur le compte et je ne vois pas pourquoi l'on me fatigue de ces questions.

M. Stephens. Vous vous trompez, mon cher Monsieur, votre compte ne porte aucune date et alors vous serez d'accord que l'on ne veut pas vous persécuter en vous posant ces questions.

LES PRÉCIEUSES COLONNES

Q.—Quand vous chargez pour 127 colonnes d'impressions, voulez-vous indiquer que ces 127 colonnes ont été imprimées dans chacun de vos 8 ou 9 journaux ?

R.—Je ne le sais. J'ignore si ce nombre de colonnes étaient dans mes trois journaux l'Impartial, le Patriote, l'Hochebourg. Ces journaux étaient hebdomadaires et paraissent tous à tour.

LE RÉGLEMENT

Le témoin. Je n'ai pas fait de compte promis jusqu'à mon compte. J'ai réclamé \$7,976 et j'ai été payé. Mon premier compte détaillé était plus élevé mais mon second compte n'a été porté qu'à ce montant.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez pas reçu d'autres sommes d'argent que celles mentionnées ?

R.—Je ne veux pas jurer cela. J'ai reçu ce que j'ai demandé, et voilà tout. Je ne puis pas dire combien j'ai reçu d'argent. Mon compte doit le dire.

Le président, M. Casgrain :

Q.—Pourquoi avez-vous attendu deux ou trois ans avant de présenter votre compte ? Était-ce en anticipation du subsides de Québec ? Ne vous a-t-on pas dit que vous ne seriez pas payé si le subsides n'était pas voté ?

R.—On ne m'a pas parlé de cela. Je n'ai pas voulu présenter mon compte quand j'ai commencé mes services, parce qu'il ne montait pas assez haut. J'ai attendu qu'il fût assez élevé.

Q.—Je vois que vous avez réclamé des gages. Était-ce des gages d'ouvriers ?

R.—J'ai gagné des gages comme voyageur. En un sens, mon compte était pour gages d'ouvriers, employés, artistes, etc. Mais ce n'était pas pour des ouvriers à la journée. Ce compte était pour l'ouvrage de ceux qui ont travaillé dans les intérêts du Montréal et Sorel. Ces personnes n'étaient pas employées par la compagnie du Montréal et Sorel, mais par moi-même. Je ne sais pas si les municipalités ont payé les bons votes. Je suis sous l'impression que la ville de Sorel aurait payé, à certaines conditions.

M. Stephens. Oui, à des conditions si onéuses qu'il était impossible d'accepter.

Le président. Quel a été le résultat de vos travaux ?

R.—J'ai aidé le Montréal et Sorel. Rien ne marchait et après mon travail et celui de mes amis, cette compagnie a obtenu les faveurs des gouvernements. Dans mes écrits je m'adressais pas aux ministres. J'écrivais comme tout journaliste, pour le public en général. Je favorisais la compagnie et je n'ai pas voulu travailler pour rien. Personne n'aime à travailler pour rien.

M. Stephens. En effet, il n'y a qu'une classe qui travaille pour rien. Ce sont les échevins.

L'interrogatoire du témoin est terminé. M. Rouillard devra cependant se tenir à la disposition de la Commission qui pourra le rappeler.

A quatre heures, il y a eu ajournement.

Montréal le 17

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

La Commission Royale a recommencé ses sessions, hier matin.

Le premier témoin interrogé a été M. R. C. Wartelle, secrétaire trésorier de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel.

M. Wartelle a été à l'emploi de la compagnie depuis 1887 jusqu'à 1888. Avant d'occuper la position de secrétaire il a été employé comme agent de station.

Pendant qu'il a été secrétaire-trésorier il a tenu le livre de caisse de la compagnie. C'est le seul livre qu'il ait tenu pour les entrées de comptes de la compagnie.

Les fidèles-commissaires, chargés du subsides, avaient un secrétaire à eux, M. Alexandre Clément. Le témoin ignore quels paiements ont été faits à même le subsides de \$112,500. M. Préfontaine n'était pas directeur de la compagnie durant le terme d'office du témoin. Il ne peut pas dire si réellement M. Préfontaine était alors directeur de la compagnie.

Plusieurs fois le témoin a agi comme conducteur sur les chars de la compagnie.

Il n'a jamais eu occasion de déposer en banque les recettes du chemin pour la bonne raison qu'elles étaient absorbées aussi vite que perçues. De plus ces recettes étaient si peu considérables que la chose n'en valait pas la peine. Il ne sait pas si des transferts d'action ont été faits entre MM. Préfontaine et Choquet.

M. STEVENS INTERROGÉ

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi les fidèles-commissaires ont été nommés avant le paiement des subsides ?

R.—Je l'ignore complètement.

Q.—Combien d'actions étaient entrées au nom de M. Préfontaine ?

R.—Je ne puis le dire. Il y en avait cependant.

Q.—A quelle date ?

R.—Je ne puis pas me le rappeler.

Q.—Pouvez-vous nous rappeler l'année ?

R.—Non.

Le témoin déclare qu'il ne connaît rien du bail du chemin au "Great Eastern". La locomotive "John Rankin" a été transportée sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Mais aucune autorisation des directeurs à cet effet n'apparaît dans les registres. Le 19 mai, M. Armstrong a fait rapport que la locomotive "John Rankin" avait été saisie et vendue par autorité de justice en 1883. M. Choquet avait été chargé de s'enquérir de la propriété des locomotives ; mais M. Wartelle n'a vu aucun rapport fait par lui.

Q.—Voyez la page 45 des registres à la date du 2 janvier 1888 et dites s'ils d'apparaissent pas que M. Choquet a fait un rapport au sujet de trois locomotives achetées avec les fonds du Montréal et Sorel.

R.—En effet, je le constate.

Q.—Ce rapport a-t-il été contredit ?

R.—Je n'en suis rien.

Le témoin admet avoir signé les minutes des livres d'entrées sans savoir si ces minutes étaient exactes et vraies. Il ne peut pas dire combien de fois, il a assisté aux réunions des directeurs.

M. O. N. Armstrong préparait souvent les minutes lui-même et il signait.

L'interrogatoire du témoin ne met rien d'important en évidence, et à midi la Commission ajourne sa séance à l'après-midi.

LISTE DES GAGNANTS

AU TIRAGE DE LA

Loterie au profit de l'Hôpital

(SUITE ET FIN).

St. Luc.

Arthur Houle ; Louis Beaudoin ; Marcelle Thibault ; Louis Fugère ; Anna Boucette.

St. DION.

Georgina Grégoire ; Exavier Charpentier ; Mde Liboire Barch ; Joseph Cardinal ; Rvd M. Joyal ; Rvd M. Joyal ; Joseph Fardeau ; Joseph Pichette ; R. Barrette ; Sara Paquin ; Rvd M. Joyal ; Charles Willant.

BATISSEUR.

A. J. M. Isola ; Léon Lahaie ; Adolphe Lohouillier.

STE FLORE.

Mlle. Arzeline Gélinas ; Josephate Trahan ; Joseph Boucher ; Joseph Hamel ; Louis Dupont ; J. B. Gélinas.

St. JEAN DES CHAILLONS.

Alphonse Gaumond ; Dr Lelaidier ; Aurèle Tourigny ; Louis Jacques ; M. Levasseur.

St. STANISLAS.

Eugène Charest ; F. A. Lacoursière ; Roger Godin ; M. Murphy fils ; Pierre Brullier ; Arthur Trudel.

St. ETIENNE DES GRÉS.

Louis Pombert ; J. A. Lemire ; Mde Charles Doucette ; Elisabeth Grenier ; Mlle Félicité Boulanger ; J. B. Maillet ; Séverine Lacombe (père) ; Zéphirin Dubé ; Tréfle Gélinas ; Adolphe Charbonneau ; Thomas Bellemare.

St. MAURICE.

André Boivert ; Eugène Lamothe ; Mde Vve W. Dion ; Léda Ferron ; Joseph Marcotte ; Urbain Cloutier ; Exavier Marchand ; Pierre Lefrançois ; Louis Vézina ; Paul Lesieur ; Hercule Piché ; St. St. Charles.

St. LÉON.

Mde J. B. Pichette ; Moïse Lamy ; Joseph Ferron Lupien ; Dr Fleury ; Benjamin Lesage ; Mlle Agnès Lescaud ; Georges Plourde ; Norbert Martin ; Pierre Ringuet ; Alexis Pichette ; Hector Caron ; Rvd. D. Houde ; Benjamin Boivert ; Olive Houde ; Olivier Houde ; Isaac Valcourt ; Edouard Dampousse ; Rémi Caron.

St. GENEVIEVE.

Jos. A. Ferron ; Soulanges Périgny ; Exavier Normandin ; Adeline Houlet ; Mde Ferdinand Germain ; Nap. Pronovost ; Alfred Piché ; Joseph Germain ; Georges Marchildon.

St. PAULIN.

Louise Dénarnis ; Dr Ferron ; Pierre Julien ; Phamy Julien ; Alexis Boucher ; Joseph Lefebvre.

CAP DE LA MADELAINE.

Mde Dolphis Montplaisir ; Mde Denise Caron ; Paul Hébert ; J. B. Dorval ; Zénobie Toupin ; Louis Roche ; Moïse Hébert ; Clara Toupin ; Joseph Cadot ; Charles Lotinville ; Joseph Corbin.

St. JUSTIN.

Narcisse Ladouceur ; Paul A. Coulombe ; Louis Giguère ; Adolphe Ladouceur ; Rose Délima Lajoie ; Isidore Marchand ; Denis Vermette ; Joseph Clément ; Frs. Vermette.

MASKINONGÉ.

Rvd. M. Lafèche ; J. B. Morin ; Rvd. M. Lafèche ; Edouard Gravel ; Joseph Bruvé.

POINTE DE LA C.

Augustin Thibault ; Nazaire Héroux ; M. Hooper ; Joseph Bettez ; Toussaint Winner ; Louis Oré ; Onésime Biron.

STE. ANNE DE LA PÉRADE.

Mde Vve Frs. Hamelin ; Mde Philippe Lafèche ; Octave Lacheytrière ; Mde Alp. Methot ; Mde Adolphe Tessier ; Annette Picard ; Frs. Lanouette ; Narcisse Brunet ; Emma Baril ; Mde Vve F. Hamelin ; J. A. Rousseau ; Euchariste Lanouette ; M. Hammond ; Henri Godin ; Honoré Caron.

St. ALEXIS DES MONTS.

Thomas Lafond ; Frs. Alard ; Horatius Paulin fils ; Maxime Morin ; André Dault ; Thomas Maillois ; Horatius St. Ouge.

LIE DUPAS.

Mde Alfred Desy ; Mde Antoinette Grandpré ; Pierre Courchène ; Alfred X. Desy.

DIFFÉRENTES PLACES.

Paul Cormoyeur de Madame (Bortier) ; J. H. Parker gagnés Piles ; J. B. Cordier St Vincent de Paul ; C. Ed. Mailhot Pte St Louis de Blandford ; Napoléon Charbonneau St Vincent de Paul ; Napoléon Bergeron Le St Ignace ; C. H. Dum Québec ; Thomas Bélaire 194 Rue Consoles Montréal ; Anna Bélaire Sorel ; Joseph H. D. Saulniers Nicolet ; Bruno Ethier Le St Ignace ; Mde Vve Martineau 59 Rue Bolton Ottawa ; Helen Montréal ; Gracia Prince St Grégoire ; Rvd Frère Eugène Collège Ste Croix ; Louis Blanchette Maniwaki ; Fabien Beau doin St Médard de Warwick ; Angèle Foisy St Gabriel ; Louis Gauthier St Médard de Warwick ; Wellie Guilbault Bédoulet (Maine) ; Antoine Ethier Le St Ignace ; Charles Dunn Québec ; Dr Garceau Hochebourg ; Norbert Bérard St Cathbert ; Dieudonné Gardin Le Madame ; Rvd A. Dugré Springvale (Maine) ; P. Q. B. 53.

Guérison miraculeuse

En mars dernier un mal de poitrine qui minait ma santé depuis plusieurs années devint tellement grave que je ne pouvais plus rien digérer pas même une goutte d'eau. Je devins dans un grand état de faiblesse. Condamné par le médecin qui ne me donnait plus aucun espoir de guérison, j'eus l'heureuse inspiration de m'adresser à St Joseph qu'on invoque jamais en vain surtout pendant son mois béni. Plusieurs personnes pieuses et charitables s'unirent à moi pour demander mon parfait rétablissement par l'intercession de ce grand saint. Toutes ces bonnes prières accompagnées de quelques promesses furent exaucées. Maintenant je suis parfaitement bien.

Gloire, amour et reconnaissance à St Joseph pour sa grande bonté à mon égard !

HUBERT FOREST.

St Wenceslas, 14 août, 1892.

REMERCIEMENTS

Les Dames du comité du bazar de Béancourt remercient bien cordialement Messieurs les membres de l'Union Musicale des Trois-Rivières et de la Philharmonie de St Grégoire ainsi que les Dames et Messieurs qui, en prêtant leur concours, ont contribué pour une large part au succès du bazar dont la recette totale excède \$1500.

Monsieur Achille Ledue qui a présidé à la décoration de la salle avec un goût exquis, mérite aussi de sincères remerciements.

CONGREGATION DE L'ASSOMPTION

L'entrée des élèves, dans tous les pensionnats tenus par les Sœurs de l'Assomption, aura lieu le 1er Septembre.

SECR ST

LES \$112,500

MONTREAL ET SOREL

M. Armstrong menacé d'emprisonnement

Les livres de la compagnie

Interrogatoire de M. Préfontaine

Absence de pièces justificatives

Montreal le 18.

A dix heures précises, hier matin, M. R. Préfontaine, avocat et l'un des fidèles-commissaires chargés de la distribution du subside de \$112,500 accordé à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, s'est présenté devant la Commission Royale.

On devait procéder à son interrogatoire et dans l'attente de révélation importante la salle de l'audience offrait un aspect peu animé que d'habitude.

Mais un incident assez sérieux devait se passer avant que ce témoignage ne fût commencé.

M. C. N. Armstrong a été requis, il y a quelques jours, de produire les livres de la compagnie. Il a apporté une partie de ces livres, hier matin, mais le reste du stock et le livre de transfert des actions manquaient.

Le dialogue suivant a eu lieu entre le président de la commission et M. Armstrong :

Le président.—Vous avez des livres à produire, M. Armstrong ?

M. Armstrong.—J'ai les livres de comptes de la compagnie.

Q. Veuillez donner une liste de ces livres.

R. J'ai ces livres en ma possession, mais je ne les produis pas.

Q. C'est-à-dire que vous les produisez, mais vous ne voulez pas vous en débarrasser ?

R. Exactement.

Q. Voulez-vous en donner la liste ?

R. La voici : livre de caisse, No 1 de l'année 1881 ; journal No 1, même année ; grand livre général, même année ; grand livre accessoire, même année ; livre de caisse No 2, de fin décembre 1886 ; journal de comptes de la station pour 1887 ; livre de compte du bureau de Montréal depuis octobre 1881 ; grand livre spécial, 1881 ; en tout huit livres avec index depuis 1881 jusqu'à 1888.

Q. N'y a-t-il pas d'autres livres ?

R. Il n'y a pas d'autres livres de comptes.

Q. N'avez-vous pas un registre d'actions et livre de transfert d'actions ?

R. Oui, mais je ne crois pas que vous m'en voyiez ordonner de les produire. Dans tous les cas, les directeurs sont d'avis que la Commission n'a pas le droit d'avoir ces livres, et j'ai reçu ordre de ne pas les produire.

Q. Dois-je comprendre que c'est là la réponse finale de votre bureau relativement à la production de ces livres ?

R. Oui.

M. Chagnon.—Alors je vais vous remettre le document que j'ai préparé en prévision de votre refus. Les commissaires sont d'avis que le livre d'actions et le livre de transfert d'actions sont des documents qui sont importants pour eux de connaître, et ils ont le droit de les produire. Les moyens nécessaires de se les procurer. Il n'est pas de notre devoir de les leur fournir, mais nous avons un devoir à remplir, et nous sommes prêts à le remplir. En supposant que ces livres ne nous servaient que pour preuve négative, ils nous seraient nécessaires. Nous vous avons donné toute la latitude possible pour les produire et j'ai préparé un mandat d'emprisonnement contre vous, ce mandat ordonne au shérif de vous appréhender, M. Armstrong, comme coupable de mépris de cour et de vous incarcérer dans la prison communale jusqu'à ce que vous ayez satisfait à notre ordre de produire les documents demandés.

Le président explique ensuite au témoin que la commission ou lui en faisant signifier une copie, lui donnera le temps de débiter. Il ajoute que le bureau de direction de la compagnie est dans l'erreur en croyant pouvoir empêcher la production des livres. La commission ne veut pas empêcher le shérif de saisir les livres au témoin, mais ils doivent être mis à la disposition des commissaires, de manière à ce qu'ils puissent en prendre entière connaissance.

Pour le moment l'incident n'a pas eu d'autres suites. M. Armstrong a seulement déclaré qu'il s'adressait aux cours de justice pour en décider.

TÉMOIGNAGE DE M. PRÉFONTAINE

M. Préfontaine est ensuite assermenté et donne son témoignage. Il dit qu'il ne se rappelle pas quand ses rapports avec la compagnie ont commencé ; il croit cependant qu'en se référant aux livres de la compagnie, il pourra le dire.

Le livre des minutes ayant été montré au témoin, il déclare qu'il a vu les minutes des directeurs de la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel tenue le 19 mai 1887, la démission de M. Vanasse comme directeur de la compagnie avait été acceptée et qu'il avait été nommé directeur en remplacement de M. Vanasse. M. F. X. Choquette fut aussi nommé directeur à la même assemblée pour remplacer M. Vanasse.

Le témoin ajoute : J'assistai pour la première fois à une assemblée du bureau du directeur le 21 mai 1887. Avant une nomination comme directeur de la compagnie, je n'avais aucun intérêt aux affaires du chemin de fer Montréal et Sorel, sauf comme un avocat, vu qu'en cette qualité j'avais pris plusieurs jugements contre elle.

DIRECTEURS ET FIDÈLES-COMMISSAIRES

M. Préfontaine ne se rappelle pas dans quelles circonstances particulières il a été nommé directeur. Il croit qu'on a voulu substituer des amis du gouvernement existant, afin d'obtenir de l'aide pour la compagnie.

M. C. N. Armstrong, dit-il, m'avait transporté 50 parts pour me qualifier comme directeur. Mon devoir comme directeur a été de m'occuper de me mettre en rapport avec le gouvernement pour obtenir des subside pour la compagnie, afin de payer les dettes privilégiées, savoir : droits de passage, droits de gages des ouvriers. A la séance du bureau de direction du 21 mai 1887, il a été résolu qu'un montant de \$82,000 serait absolument nécessaire pour tenir le chemin ouvert, autrement on l'aurait fermé. Il fut envoyé en conséquence une lettre à M. Mercier, premier ministre de la province dans le temps, lui demandant d'avancer un certain montant lui permettant de payer les subside qui devaient être versés. J'ai eu une entrevue avec M. Mercier à ce sujet.

Les nouveaux directeurs se sont dès le début, mis en relation avec le gouvernement pour obtenir un subside, afin de payer les dettes privilégiées, savoir : droits de passage, droits de gages des ouvriers, etc.

L'EFFET D'UNE LETTRE DE M. MERCIER

A l'assemblée du 11 juin 1887, je fus autorisé par le bureau de direction à voir M. Wainwright au sujet des réclamations que le Grand Tronc avait contre la compagnie.

Dans le temps, M. Mercier m'avait écrit une lettre qui favorisait la demande qui lui avait été faite concernant une avance sur le subside promis.

Le 10 août 1887, le président et le secrétaire-trésorier ont reçu ordre de payer à MM. les commissaires des billets pour des montants n'excédant pas \$112,500. Ce fut à cette assemblée qu'il a été décidé de régler la réclamation de M. Rouillard. On obtint de la Banque du Peuple un crédit de \$85,521.

Le témoin ne peut expliquer comment ses collègues, MM. Armstrong et Choquette, déclarent n'avoir pas eu connaissance de la lettre de M. Mercier. Ils ont dû en avoir connaissance, au moins au moment où elle a été déposée à la Banque du Peuple, car il n'avait pas pris sur lui d'accomplir cette lettre sans leur assentiment.

La lettre de crédit stipulait que \$2,000 par mille étaient votés sur un espace de 45 milles, à condition que cette somme serait payée par le gouvernement. Les réclamations pour gages, droits de passage et assurer l'exploitation du chemin.

Il est allé déposer cette lettre chez le président du conseil de la Banque du Peuple. Après quoi les autorités de la banque se sont mises en communication avec le gouvernement.

Il avait été entendu qu'il montrerait que les réclamations seraient payées, les directeurs de la compagnie devraient fournir les pièces justificatives de la dette, avant d'obtenir de nouvelles avances d'argent.

L'argent a été dépensé selon la lettre, et l'intention du gouvernement, qui en a été régulièrement informé.

Les fidèles-commissaires n'ont pas de division régulière de districts pour exercer leurs fonctions, mais chacun d'eux s'est chargé des localités qu'il connaissait le mieux.

M. Cardin commissaire bien Sorel, a été chargé par les trois commissaires de faire la distribution. Il a rendu un compte au témoin.

Le témoin ne croit avoir aucun reçu des agents payés, mais ceux produits. Mais il est à peu près certain qu'il a payé plus qu'il n'a reçu.

SUBSIDES INSUFFISANTS

Le subside a été concédé pour payer le montant des réclamations. Mais il n'a pu être avancé environ \$200 ou \$300 pour payer certaines réclamations en souffrance à de pauvres ouvriers ; le subside était épuisé. L'état de compte envoyé au gouvernement et préparé par le secrétaire de la compagnie était de beaucoup au-dessous des dettes dues par elle. Il ne pourrait équilibrer la différence, ce serait l'ouvrage d'une année.

LA CAISSE VIDE

Lorsque je suis entré au bureau des directeurs de la compagnie, conclut M. Préfontaine, je ne me suis pas informé de toutes ses dettes en détail. Il n'y avait pas de fonds en caisse et j'ai cherché seulement à assurer le moins de responsabilité possible. Après avoir fait tous les paiements mentionnés, nous avons rendu compte au gouvernement. Notre état de comptes a été vérifié par M. A. Gagnon, comptable de cette ville. Ce sont les fidèles-commissaires qui ont payé M. Gagnon, et il leur en a coûté à chacun \$33.33.

La Commission a alors ajourné sa séance à deux heures.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

A deux heures p. m., hier après-midi, la Commission Royale s'est réunie de nouveau. M. A. E. Gervais est rappelé comme témoin, et il produit les états de paiements en acquit de droits de passage qui lui ont été remis lors de son interrogatoire principal. Les noms des personnes à qui il a payé originellement de telles réclamations sont indiqués dans la liste qu'il fournit. Quant à ces réclamations elles doivent être annexées au contrat, qu'il a passé avec la compagnie de Montréal et Sorel.

Le compte général de l'emploi des \$112,500 votées comme subside par la législature provinciale et fourni en 1889 est signé par M. Préfontaine en sa qualité de président des fidèles-commissaires, par M. Chagnon, secrétaire, et certifié par M. A. Gagnon, auditeur. M. Préfontaine a aidé à la préparation de ce compte.

LES \$1,000

Il a reçu \$1,000 le 20 août 1887. Le reçu produit est écrit de sa main et signé par lui. Ce reçu indique que la somme retirée en son nom était pour payer ou régler en partie la réclamation de M. Rouillard. Et M. Préfontaine déclare qu'une partie de cet argent a en effet été payée à Rouillard et Cie. Un reçu de \$7,000 en date du 22 août, qu'il lui montre, est probablement pour ce paiement. Mais, aux autres reçus de MM. Rouillard et Cie, il ne se rappelle pas si c'est lui qui en a payé le montant.

LE COMPTE ROULLARD ET CIE

MM. Rouillard et Cie ont présenté aux fidèles-commissaires un compte de \$7,796. Tout ce compte a été payé bien que les reçus ne font preuve que du paiement de \$2,900. D'après M. Préfontaine, il est probable que la balance de \$1,000 a été payée à même les \$4,000 qu'il a retirés. Il avait entendu parler de cette réclamation de MM. Rouillard et Cie, mais il en ignorait les détails lorsqu'elle a été produite.

Le 10 août 1887, les directeurs de la compagnie à une réunion à laquelle il a assisté avec le juge Armstrong, MM. C. N. Armstrong et F. X. Choquette, les fidèles-commissaires ont été autorisés à régler avec MM. Rouillard et Cie dans les meilleurs termes possibles et c'est ce qu'ils ont fait.

LES SERVICES DE M. ROULLARD

Le témoin savait que M. Rouillard avait précédemment rendu beaucoup de services à la compagnie, deux ou trois ans auparavant. C'est ce qui a beaucoup aidé à obtenir les subside, vu l'agitation créée. Les fidèles-commissaires ont considéré cette réclamation comme légitime. Il sait que M. Rouillard a présenté deux comptes. Lorsque la dernière résolution, autorisant un règlement a été adoptée, M. Rouillard avait consenti à réduire sa réclamation à \$7,996, bien qu'il prétendit qu'on lui devait bien plus. Il fallait alors payer pour ne pas être poursuivi.

AU PLUS PRESSÉ

M. Préfontaine ajoute : « Si je n'ai payé à MM. Rouillard et Cie qu'une partie des \$4,000 reçus par moi, c'est que nous n'avons pas pu nous en débarrasser. Nous devions payer d'autres personnes et j'ai pu employer le reste de la somme de cette manière. Dans tous les cas, j'ai payé intégralement, suivant nos instructions.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le président.—Mais comment se fait-il que les pièces justificatives de ces paiements n'apparaissent pas au dossier ?

R. Ces pièces se sont promesses de chez les fidèles-commissaires à la banque, de la banque à la compagnie, de la compagnie au gouvernement ; il n'est pas étonnant qu'elles se soient égarées en chemin. Les comptes ont été établis à la satisfaction des fidèles-commissaires. La banque ne nous aurait rien avancé, si nous n'avions pas justifié l'emploi que nous devions faire de l'acompte à obtenir sur la lettre du premier ministre (lettre de crédit). Tous les documents sont restés entre les mains de la compagnie. Cette compagnie a eu à supporter trois ou quatre saisies. Ses meubles ont été vendus et certains documents ont pu disparaître. D'ailleurs, les fidèles-commissaires étaient solidement responsables de leur gestion, et se rendaient compte de leurs opérations.

M. Stephens. Mais les autres fidèles-commissaires qui ont donné leur témoignage disent qu'ils ignorent comment ces \$4,000 ont été distribués.

R. Je sais ce que j'ai fait. Ils ont été satis-

faits de mes comptes, comme je l'ai été des leurs. S'ils ont dit cela c'est leur affaire.

M. Chagnon. Si vous aviez attendu après le vote du subside pour payer les réclamations contre la compagnie vous n'auriez pas payé près de \$200 de plus. Vous considéreriez-vous justifiable de mettre ce montant à la charge du subside.

R. Certainement. La lettre de crédit autorisant un subside nous autorisait à en agir comme nous l'avons fait. Aussi le gouvernement a approuvé nos comptes. Nous devons procéder de cette manière pour servir le chemin de fer en opération.

PAS DE LIVRES

En réponse à M. Parizeau. M. Préfontaine dit : Nous n'avons pas de secrétaire à notre emploi. M. Armstrong nous a permis d'utiliser les services de M. Gervais, secrétaire de la compagnie. Nous nous sommes réunis souvent pour examiner les comptes. Nous avons pris connaissance de la lettre du premier ministre qui nous annonçait la décision du gouvernement d'accorder un subside. Les conditions imposées étaient que les fonds devaient être employés à payer les dettes privilégiées, les gages des ouvriers et les comptes des fournisseurs, puis à acheter du matériel pendant et à parfaire l'équipement. Mais si nous étions conformes strictement à ces instructions, nous aurions arrêté le fonctionnement de la compagnie du Grand Tronc, par exemple, réclamant \$2,000 par semaine de char, elle menaçait de les enlever à l'île n'était pas payée. Le gouvernement, nous a ensuite autorisés à faire pour le mieux.

M. Parizeau. Tenez-vous des livres comme fidèles-commissaires ?

R. Non, nous n'avons pas de livres. Nous ne croyons pas que c'était nécessaire. Nous payions sur les certificats de l'ingénieur. Nous faisions vous des entrées de vos paiements et des sommes que vous dépensiez ?

R. Nous n'avons pas pris ces précautions. Nous avons payé sur bons et autres documents. Nous avons les avances obtenues des banques. Nous n'avons pas eu plus qu'un livre de chèques. Il est peu probable que nous ayons conservé des talons de chèques pendant cinq ou six ans.

M. Parizeau. Si vous aviez tenu des livres d'entrées et sorties ou le fait toujours en affaires vous auriez encore vos talons de chèques.

R. C'est peut-être probable. Une fois les réclamations réglées sur titre ou autrement à la satisfaction des fidèles-commissaires et de la compagnie, nous n'avons plus besoin d'engager un secrétaire pour tenir des livres ; ce qui aurait mis un millier de piastres à la charge de la compagnie.

LE GOUVERNEMENT INTERVIENT

M. Parizeau. Quand à la réclamation Rouillard, vous êtes-vous enquis des détails et avez-vous considéré cette réclamation comme faisant partie des gages des ouvriers ?

R. En un sens, cette réclamation pouvait être considérée comme telle, mais comme il y avait des doutes, c'est sur l'ordre du gouvernement que nous l'avons payée. Ce paiement a par la suite été approuvé par ordre en conseil.

En réponse à M. Chagnon. « Je ne sais pas si le compte de M. Rouillard a été soumis au gouvernement. Je puis dire cependant que le gouvernement n'a pas fait payer ce compte par faveur. Il était dû.

En réponse à M. Parizeau. Nous avons payé l'intérêt sur les avances des banques au taux de compte d'alors soit 7 ou 12 pour cent.

Le témoin ne peut pas dire s'il a payé les journaux. Il a communiqué à son conseil, avant de faire des paiements, les comptes des fidèles-commissaires en 1887. Le compte de M. Gervais était antérieur à la nomination des fidèles-commissaires. Ce compte comprenait des paiements de droits de passage et les fidèles-commissaires ont remboursé l'entrepreneur. Ce sont les fidèles-commissaires qui ont payé MM. Rouillard et Cie. Ils ont ainsi payé \$2,900 à M. Masson.

M. Parizeau.—Nous posons les questions parce qu'il n'y a pas de note sur le compte Gervais. Aucun reçu n'est produit. On ne peut découvrir si ce que charge M. Gervais et ce dont il a été payé ne l'a pas été deux fois.

M. Préfontaine.—Nous avons compris que M. Gervais, conformément à son contrat, avait payé certains droits de passage, et nous l'avons remboursé. Il a dit dans le temps nous en donner la preuve.

M. STEPHENS INTERROGE—LES LIVRES DE LA COMPAGNIE

Q. Voyez les livres de la compagnie. Veuillez nous dire si vous y trouvez le compte de M. Gervais.

R. Je ne le trouve pas. Je vois seulement un crédit de M. Gervais au montant de \$36.43.

Q. Combien les fidèles-commissaires ont-ils payé à même le subside ?

R. M. Rouillard a été payé \$2,575, et en différents paiements il lui a été versé \$2,552,25.

Q. Avez-vous consulté les livres de la compagnie avant de payer M. Gervais ?

R. Nous n'avons payé à M. Gervais que des acomptes. Nous n'avons que la réclamation de M. Gervais et c'est de là-bas qu'il a été payé. Elle peut ne pas être entrée, mais elle était due et nous en étions convaincus.

LES LETTRES DE M. MERCIER

Q. Vous êtes-vous conformé à la lettre de M. Mercier dans l'emploi que vous avez fait du subside ?

R. Nous avons interprété cette lettre dans un sens pratique. Nous avons plutôt suivi les intentions et l'esprit du subside que la lettre même. Nous ne voulions pas arrêter le fonctionnement du chemin de fer. Et le gouvernement a approuvé notre conduite. Lorsque nous avons fait les débours, nous avons statué n'avait été adopté à ce sujet. Nous nous sommes appuyés sur le gouvernement pour nous faire passer nos paiements.

M. Stephens.—Le statut 51-52 Vite, règle cette matière. N'était-il pas nécessaire pour la régularité des paiements que vous avez faits qu'il y eût un statut, un acte à cet effet ?

R. La lettre du premier ministre comme en bien d'autres cas engageait la responsabilité du gouvernement. Il est vrai qu'il y a une différence dans les termes de la lettre et du statut. Le statut parle plutôt des droits de passage que d'autres choses. Le gouvernement cependant nous a approuvés.

M. Stephens. De quoi les fidèles-commissaires, suivant vous, relevaient-ils ?

M. Préfontaine. Nous nous sommes appuyés sur les fidèles-commissaires. De fait nous n'étions qu'un comité de direction relevant de la compagnie. C'est par différence pour le gouvernement que nous lui avons rendu compte de notre gestion. Nous lui avons mis en mains ce qu'il lui fallait pour servir l'emploi que nous avons fait des deniers votés. Nous avons dû aussi lui fournir un état satisfaisant pour obtenir le subside de \$112,500. Lorsque nous avons été nommés comme membres du comité, nous n'avons pas publié de listes des réclamations contre la compagnie. Les listes des créanciers avaient été produites au gouvernement. Nous avons fourni une liste pour prouver que nous agissions de bonne foi. C'était la liste sur laquelle nous nous appuyons pour demander le subside. Le montant des réclamations à cette époque pouvait être de \$82,000. Cet état a été présenté par la compagnie, probablement le secrétaire.

DÉTAILS GÉNÉRAUX

Je me rappelle d'avoir réglé en partie la réclamation de M. Beaudry et d'avoir payé celle de M. Alexandre Duluc. Je ne puis signaler d'autres paiements. J'ai rendu compte cependant de ce que j'ai fait. Je ne puis pas donner de détails. Les pièces doivent être au dossier. Il n'est impossible de me rappeler en détail les paiements que j'ai entrés à mon crédit. Le seul détail que je puis signaler, c'est que M. Rouillard a été payé de la totalité de son compte. J'ignore ce qu'est devenu le reçu de \$1,000 qui compléterait les pièces en preuve du règlement de sa réclamation de \$7,996.

Q. Il y a un reçu de \$1,000 donné par M. Rouillard que vous pensez représenter une partie de \$4,000 reçus par vous. Qu'avez-vous fait des trois autres mille piastres ?

R. Je ne me rappelle pas. Je les ai certainement payées jusqu'au dernier sou. Il aurait été possible de rendre un compte détaillé. Le gouvernement ayant été satisfait de nos explications, nous n'avons aucune raison de nous inquiéter des documents égarés.

Q. Comment les fidèles-commissaires ont-ils divisé entre eux les \$112,500 ?

R. C'est ce que nous n'avons pu faire, vu que nous recevions des avances des banques en montants séparés et à divers intervalles. Si un des commissaires a dit que les \$112,500 ont été divisées entre nous pour être employées, il s'est certainement trompé. C'était impossible. Nous n'avons payé sur nos chèques, nous nous sommes appuyés sur un subside. La lettre du premier ministre nous y autorisait. Le gouvernement se trouvait engagé. Nous avons déboursé \$103,000 et nous avons rendu compte, lorsqu'il s'est agi d'obtenir la balance du subside. De fait, nous avons rendu compte plusieurs fois, surtout d'une somme de \$3,000 ; c'est ce qui explique pourquoi, nous nous trouvons à avoir rendu compte en dernier lieu de \$112,500. Notre compte de dépense se trouve ainsi porté à plus que le subside. Nous n'avons à justifier que de \$3,000.

Q. Un ordre en conseil avait-il été passé lorsque vous avez dépensé jusqu'à concurrence de \$103,000 ?

R. Non. Nous avons payé sur des bons et reconnaissances. Nous avons fourni nos pièces à la compagnie et nous avons rendu compte qu'il était ce que nous avions fait.

M. Stephens.—Il est étrange que les pièces justificatives ne soient pas avec vos comptes, et aient été détachées.

Interrogatoire de M. Préfontaine est continué à ce matin, à 10 heures.

TROIS JOURS DE PRISON

M. C. N. Armstrong est rappelé.

Le président lui fait part de la décision prise par les commissaires royaux au sujet de son refus de produire le livre d'actions de la compagnie. M. Armstrong, pour ce refus, est tenu responsable de mépris du tribunal et condamné à trois jours de prison. La règle lui est signifiée. Il est relâché sous caution personnelle, et il devra rester en prison s'il persiste dans son refus.

M. Armstrong s'est contenté de dire qu'il agit sur l'ordre de la compagnie et d'après avis legal. Il a l'intention de contester la procédure et les pouvoirs de la commission.

TOUT NOUVEAU !
L'AVEZ-VOUS VU ? LE
PAIN-KILLER
GRANDE BOUTEILLE

DOUBLE
LA
QUANTITÉ
DE
L'ANCIENNE
GRANDEUR

DAVIS

LE RIZ EST UNE NOURRITURE
POUR L'OUVRIER

L'ancien Prix Populaire 25c.

21-5-92—1a

C'EST UN PORTIFAIT pour l'homme d'affaires.

C'est un aliment pour le cerveau et les nerfs de l'épicière.

Il forme un plat délicieux lorsqu'il est préparé et cuit selon les directions données gratuitement par la

Mount Royal Milling & Mfg Co.
Montreal.

25-8-92—6m

BUREAU DU CORONER
POUR LE
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Toutes personnes ayant affaire au Coroner voudront bien s'adresser au Bureau du Dr E. Gervais, Avenue Lavolette, en face de la rue Royale.

H. THIÉRIEN, M. D.
Coroner.

28-5-92—6m

A VENDRE

Un moulin à scie, moulin à bardant et moulin à farine, mis par eau et par la vapeur, avec une maison à 2 étages et ses dépendances, dans le 3e rang de Gentilly,

OU SEULEMENT :
les machineries, engin de 25 forces, banc de scie ronde, moulages, stais etc.

Conditions faciles. S'adresser à
ULD. MARTEL, Sn.
Trois-Rivières

6-7-92—2m.

AVIS

Je, soussigné, donne avis à toute personne, desant faire des recherches, travailler ou exploiter, où il y a des mines en exploitation, dans la division minière du district de Trois-Rivières ; ainsi que pour toutes autres informations l'on pourra s'adresser à moi de même que pour émettre des licences pour exploitation.

G. LASSALLE.
Percepteur du Revenu Provincial

THE RIPANS TABLES regulate the stomach, liver and bowels, purify the blood, are pleasant to take, safe and always effectual. A reliable remedy for Biliousness, Blotches on the Face, Bright's Disease, Catarrh, Colic, Constipation, Chronic Diarrhoea, Chronic Liver Trouble, Diabetes, Disordered Stomach, Dizziness, Dysentery, Dyspepsia, Eczema, Flatulence, Female Complaints, Foul Breath, Headache, Heartburn, Hives, Jaundice, Kidney Troubles, Loss of Appetite, Nausea, Nettle Rash, Pimples, Rush of Blood to the Head, Salt Rheum, Scald Headache, Skin Diseases, Tired Feeling, Torpid Brash and every other that results from im-

Persons given to over-eating are benefited by taking one tabule after each meal. A continued use of the Ripans Tabules is the surest cure for obstinate constipation. They contain nothing that can be injurious to the most delicate. 1 gross \$2, 1/2 gross \$1.25, 1/4 gross 75c, 1-24 gross 15 cents. Sent by mail postage paid. Address THE RIPANS CHEMICAL COMPANY, New York.

A VENDRE

Deux magasins à trois étages, Rue du Platon près du Quai Richelieu.

Un lopin de terre de 36,000 pieds, près de l'Hôtel de Ville, faisant face sur la rue des Forges où l'on peut bâtir trois magasins et sur la rue Champlain trois demeures. Le lopin peut se diviser en six lots à bâtir. Il y a déjà des magasins en face. Un magnifique endroit pour un hôtel.

Les acheteurs obtiendront des conditions faciles. S'adresser à
GERALD E. HART,
114 Rue St-Jacques,
Montreal.

13-8-92—jmo

Propriété à vendre

UNE magnifique propriété à vendre dans le village de St-Germain, dans une superbe d'enclos sur un arpent, avec maison et magasin, et magnifique verger, hangar et écurie etc. Conditions faciles. S'adresser à

OCTAVE PETTY,
St-Angèle de Laval.

13-8-92—2m

A VENDRE

Une magnifique maison en pierre, deux étages, couverture en métal, coulé des rues Notre-Dame et Bonaventure, en face de la place de l'Eglise paroissiale et du Carré des Lavolette. Un des plus beaux sites de la ville pour résidence privée ou maison commerciale.